



Lettre du castor

N° 115 Loire & biodiversité

<http://www.loire-et-biodiversite.com/>

Février 2017

BIODIVERSITÉ

EXIGE

NATURALITÉ



NON
NON
NON

NON NON NON AU NÉGATIONNISME ENVIRONNEMENTAL
NON A L'ANTHROPISATION DE LA VIE SAUVAGE

Pour les élus, même les plus conservateurs, il est devenu très difficile d'avoir une position de mépris radical de la Nature, comme au bon vieux temps d'Eric Doligé. Le discours écologique a mis du temps à être reconnu, il est maintenant "incontournable". Mais pour beaucoup, il n'est qu'un discours, et on cherche des faux-fuyants, des accommodements pour justifier projets et pratiques habituelles : "business as usual" !

Un des grands classiques de ce "négationnisme" larvé consiste pour eux à plaider que la faune sauvage s'accommode très bien de la promiscuité avec l'humain. Moyennant quoi ils persistent, malgré une dramatique perte de biodiversité, à bétonner sans mesure des terres agricoles ou des milieux naturels ; et à gaudronner en morcelant les territoires. "Bon, certes, le végétal est cuit. Mais les bestioles, elles, en feront leur affaire..."

C'est évidemment totalement contraire à toute vérité. Les espèces meurent de la confiscation/disparition accélérée de leurs territoires. Et des pollutions que nous imposons dans les sols, dans les eaux et dans l'air des territoires résiduels qui leurs sont assignés. Quelques individus, des résidus d'espèces survivent dans des parcs, des zoos, sur des pylônes ou des portiques routiers, se nourrissent de poubelles. C'est tout, sauf la nature.

"ERC : Eviter, réduire, compenser" sont les principes censés désormais présider à l'élaboration d'un projet. Tu parles ! Ils n'en ont rien à faire d'alternatives pour éviter les impacts ou les réduire, et ils attendent que tout soit bouclé pour inventer des compensations misérables. Alors imaginez, quand le projet date du siècle dernier, il est aux antipodes : "CRE : Communiquer des bobards, Rejeter toute alternative, Etouffer les oppositions" !

« ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER » LES IMPACTS !?

NON AU NÉGATIONNISME ENVIRONNEMENTAL

BalbuCam saison 2 2017 : on double !

- Page 2

- Page 3

- Page 4

ÉVITER?

Réplique au "mémoire" de Saint-Denis-de-l'Hôtel

Dans le cadre de notre recours contre la D.U.P. de la déviation sur Mardié, un texte du maire de Saint-Denis-de-l'Hôtel n'a apporté absolument aucun élément de droit, susceptible de peser dans le débat de nature juridique que constitue cette instance auprès du tribunal administratif. Nous aurions donc pu l'ignorer. Néanmoins il comporte des assertions mensongères et irresponsables, prouvant l'ignorance de leur auteur. Nous avons choisi d'y répliquer pour éclairer le contexte et rappeler quelques vérités concernant les choix consternants faits pour imposer ce projet, notamment s'agissant des impacts sur les milieux naturels.

Trop classiquement, **ce texte cherche à banaliser et à innocenter la promiscuité entre la faune sauvage et l'urbanisation.** A l'instar des promoteurs du projet : de façon récurrente, ceux-ci ont cherché à nier ou à minimiser les impacts négatifs que la déviation et le pont pourraient avoir sur le tracé et à l'emplacement de la traversée de la Loire choisis en 1996 et imposés depuis. **Nous récusons énergiquement l'idée que la faune sauvage pourrait trouver un quelconque avantage à se "civiliser",** ou simplement à se rapprocher des implantations humaines. **Particulièrement de Saint-Denis-de-l'Hôtel.** En effet, M. Garnier, en nous donnant cette leçon, a l'impudence d'"oublier" qu'à l'emplacement où il se flatte d'observer les plongeurs des balbuzards pêcheurs, des acteurs économiques de sa commune industrielle ont provoqué en 2015 **deux importantes pollutions** en rejetant, via un réseau mal contrôlé, des résidus d'**hydrocarbures** en grande quantité **dans la Loire.** La seconde pollution, en décembre 2015, a été particulièrement visible et impactante en raison du niveau bas des eaux. Sur plaintes de plusieurs associations de défense de l'environnement, dont la nôtre, l'entreprise responsable vient de subir une **sévère condamnation.** Mais même en dehors de tels sinistres qui provoquent des destructions directes dans la faune sauvage, les analyses pratiquées à leur mort sur les entrailles des animaux sauvages inféodés au fleuve montrent régulièrement la présence à haute dose de **poisons chimiques** dispersés dans la Loire par les bénéficiaires de notre "civilisation". Poisons que sembleraient apprécier les balbuzards de M. Garnier : quoique les plus menacés, car en tête de la chaîne alimentaire, ils accepteraient " *sans crainte apparente* " de se sacrifier... pour " *la fluidité de la circulation* " et la tranquillité des bourgs drogués à l'automobile ? On croit rêver !



AUTOPSIE DES BALBUZARDS PÊCHEURS AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE D'ORLÉANS

*En 2015, deux oiseaux - dont l'un retrouvé mort dans le méandre de Guilly - ont été autopsiés. Diffusés auprès du grand public, les premiers résultats ont permis d'y déceler de **fortes concentrations de produits chimiques** dans les tissus. En particulier le DDT - un insecticide (interdit depuis longtemps)-, le PCB (présent dans les vieux transfos) et des métaux très toxiques pour la santé, comme le mercure ou le plomb. Autant de contaminants «présents en quantités assez importantes pour être pris au sérieux et poursuivre les recherches», explique R. R., le directeur scientifique du Muséum qui coordonne le programme de recherches.*



On ne doit plus laisser partir des projets méprisants des impacts sur la nature, incapables de les réduire ou de les compenser à hauteur des enjeux. Voici les instructions méthodologiques élaborées dès 2009, publiées en 2012, renforcées récemment et diffusées par le Ministère et les préfetures à l'attention des opérateurs

« Les questions environnementales doivent faire partie des **données de conception** des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, **y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet** (nature du projet, localisation, voire **opportunité**). Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de «séquence éviter, réduire, compenser ».

La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et notamment les milieux naturels. Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de plans, programmes et projets dans le cadre des procédures administratives de leur autorisation (étude d'impacts ou étude d'incidences thématiques i.e. loi sur l'eau, Natura 2000, espèces protégées...).

Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à **prendre en compte l'environnement le plus en amont possible** lors de la conception des projets d'autant plus que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas, **mettre en cause le projet.** »

NON AU NÉGATIONNISME ENVIRONNEMENTAL NON A L'ANTHROPISATION DE LA VIE SAUVAGE

En août dernier, Le Castor énervé vous a informé de la promulgation de la **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**. Texte visant à **protéger, restaurer et valoriser la biodiversité** et notamment à **éviter, réduire, compenser les impacts** négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement (Cf. page 2). "Sur le papier", avec une telle loi, on ne devrait plus voir les errements anciens... comme ceux du Conseil départemental du Loiret et sa déviation de Jargeau sur Mardié, la Loire, Darvoy etc. Ou comme Notre Dame des Landes, comme le contournement de Strasbourg, comme Sivens, comme Roybon etc.

Ce serait oublier ceux qui détiennent les "pouvoirs de faire", et qui pour le moins... traînent les pieds. Ici, l'exécutif départemental a fait durablement la preuve de son aptitude à détourner la vérité et à mépriser les lois pour atteindre ses fins. Des préfets du Loiret n'hésitent pas à tenter d'imposer, dans la coupure verte à Mardié, une installation classée et un projet routier incompatibles avec le SCOT qu'ils ont l'obligation de faire respecter. Ils prennent devant nous tous la responsabilité de destructions illégales de la biodiversité, qui se rajoutent à des décades de petits crimes environnementaux "invisibles" : l'avenir les jugera !

Ces "bonnes âmes" doivent quand même désormais se justifier : ils utilisent alors sans vergogne la méthode du **"négationnisme environnemental"** : commencer par **nier les impacts** (globalement et au détail) ; face aux évidences, **les minimiser** : ce seraient "des détails...", comme disait l'autre ; oublier leur **accumulation** progressive, voire exponentielle ; **feindre d'ignorer** que des grandes routes qui se croisent, cela fabrique des petits morceaux de nature. Et enfin, "cerise sur le gâteau" : " *Ils aiment cela !* " ; ou au moins " *Cela ne les gêne pas !* " On retrouve (cf. page 2) le paidoyer du maire d'une commune qui se proclame martyr... des camions que ses industries attirent ; et dont les réseaux déversent à l'occasion de graves pollutions dans notre **merveilleux fleuve encore à peu près sauvage : la Loire**. Qui voudrait encore d'une Loire anthropisée : canalisée, barragée, pontée, polluée. **Monsieur le président, monsieur le préfet, reprenez-vous : il est encore temps !**

RÉDUIRE ?

Le projet routier du CD45 a été prétendu inévitable... Et les choix imposés ont aggravé au lieu de réduire !

Alors même que le projet de déviation sur le tracé de 1996 perdait progressivement toutes ses "justifications" d'origine, Eric Doligé en inventait de nouvelles et appelait à sa rescousse l'inexistante "majorité silencieuse" pour prétendre que ce pont devrait se faire (en mentant régulièrement sur son calendrier de mise en oeuvre). **Toute alternative a toujours été écartée.**

Tout sauf "éviter" ? Alors, "réduire" les impacts sur l'environnement ? L'examen des différentes phases d'études du projet montrent que cela n'a jamais été la préoccupation de la direction des routes, bien soumise à son maître. Seule directive à respecter : **maintenir le seul tracé de 1996**, avec des comparatifs de variantes exigés par le préfet, mais soigneusement bidonnés pour cacher que ce tracé avait les **pires impacts** sur la biodiversité et les milieux ; avec l'**inversion des conclusions** de travaux d'experts ; avec une **fin de non-recevoir** aux injonctions des parlementaires européens ; avec le **rejet de toute alternative** quelque soit sa provenance, notamment celle d'un **seul franchissement** "AggLO-CG45" à l'est d'Orléans.

Pire, on a vu la modeste plateforme routière à deux voies (non, pas le maillon d'un imaginaire "Grand contournement d'Orléans" indispensable) passer brusquement à une emprise de 26 mètres, permettant à terme une voirie autoroutière 2x2 voies... Tant qu'à faire, nos pieds-nickelés ont donc préféré **aggraver** les saignées dans les Espaces Boisés Classés ou dans les exploitations agricoles. Le pont, lui, restant transparent et vide : rien à dire !-

Quant à **compenser**, pas vraiment un souci : gadgets, délaissés et démenagements y pourvoient... **CRE...vez en paix !**

notre-planete.info

http://www.notre-planete.info/environnement/biodiversite/extinctions_massives.php

ACTUELLEMENT (HOLOCÈNE), 6^e EXTINCTION MASSIVE : LA FOLIE DE L'HOMME

Actuellement, la perte de biodiversité et les changements dans l'environnement qui y sont liés sont **plus rapides qu'à aucune période de l'histoire de l'humanité**. De nombreuses populations animales et végétales sont en déclin, que ce soit en termes de nombre d'individus, d'étendue géographique, ou les deux. La disparition d'espèces fait partie du cours naturel de l'histoire de la Terre. Cependant, l'activité humaine a accéléré le rythme naturel d'extinction. Des études récentes estiment que **le taux d'extinction des vertébrés aujourd'hui, même sous des conditions stables, est 100 fois supérieur que leur taux d'extinction naturel** (Ceballos et coll., 2015). Malheureusement, la perte de biodiversité ne cesse de s'accélérer comme le montrent les rapports successifs Planète Vivante du WWF (<http://www.notre-planete.info/actualites/4537-chute-biodiversite-Planete-Vivante-2016>).

Résultat : l'extinction actuelle, provoquée par les activités humaines, est comparable à une crise biologique majeure puisque d'ici à 2050, on considère que **25 à 50 % des espèces auront disparu**.

Causes de l'extinction massive en cours :

Presque partout où les sociétés humaines se sont installées et ont prospéré, les grands animaux ont été massacrés, les écosystèmes durablement pollués et les habitats des autres espèces détruits. Or, plusieurs millions d'années sont nécessaires pour recouvrir une diversité biologique suite à une extinction massive.

Ainsi, les activités non soutenables de nos sociétés ont amorcé une extinction de masse qui devrait sceller définitivement le sort de l'humanité : nous serons à la fois la cause et les victimes de cette sixième extinction de masse...



BalbuCam saison 2 2017 : on double !

En 2016, une conjoncture exceptionnellement chargée ne nous a pas donné loisir de préparer pleinement une campagne de médiatisation pour le lancement de BalbuCam. Néanmoins, celui-ci est intervenu avec succès au moment pertinent ; et grâce notamment à un bouche à oreille très favorable, la montée en charge, puis la consolidation des fréquentations ont traduit un remarquable succès du site Internet dédié.

Pour 2017, la "Saison 2" de BalbuCam, nous avons fixé un objectif simple : **doubler** tous les chiffres de fréquentation afin d'atteindre 100 000 visiteurs uniques, 500 000 raccords, 1 000 000 de pages vues. Notre serveur le permet. Notre communication ne sera pas superficielle, mais ciblée, visant des réseaux professionnels.

Les améliorations réalisées concernent essentiellement le site BalbuCam. Avec l'adjonction d'une section "Forums", nous pensons mettre en place et animer **un outil inédit de partage et de diffusion de connaissances** concernant le Balbuzard pêcheur, cette espèce emblématique rare et encore peu familière aux Français.

Des économies sur les transmissions permettront de couvrir des plages horaires plus importantes. Et les vidéos relatant les "Evènements" de la reproduction sur l'aire devraient désormais être mises en ligne beaucoup plus rapidement grâce à l'aménagement du système d'extractions.

Quant aux projets d'amélioration du son déjà évoqués, nous avons dû conclure qu'ils nécessitent un changement de caméra. Et donc un nouvel investissement, que nous pourrions assumer en 2017 grâce aux dons généreux des **BalbuCamés** tout au long de 2016, et grâce à une allocation substantielle de notre députée sur sa "réserve parlementaire".

Reste à espérer que Sylva et Titom disposeront en 2017 de conditions météorologiques optimales pour leur cycle de reproduction : des conditions similaires à celles de 2014 ou de 2015, dépourvues des intempéries désastreuses que le Loiret a connues fin mai/début juin 2016. Si c'était le cas, tous les espoirs seraient permis : **deux, ou trois poussins ?**



BalbuCam a été le premier site de "direct" naturaliste en France. Il est et restera de très loin le premier en fréquentation et en qualité de l'animation : informations, commentaires et forums modérés constituent en plus du direct un instrument remarquable d'éducation à l'environnement : contribuez à sa diffusion dans votre région, en France et même au delà par le biais d'un **bouche à oreille actif** dans votre entourage et dans vos réseaux : nous vous en remercions à l'avance !

COMPENSER ?

Le nid du Grand-Bois est menacé de destruction... sans réelle compensation sérieuse !!!

La destruction du nid BalbuCam serait parfaitement illégale, et attaquée comme telle. Les annonces de "compensations" sont variables et hésitantes : une autre aire n'importe où ? Ou deux, encore plus invraisemblables (avec deux systèmes BalbuCam ?). Dernière lubie de la DREAL : racketter le CD45 pour financer un **inexistant "PNA"** (Programme national d'action) (En réalité, les institutions qui nous détestent et nous jalouent). Pur délire, qui ne tiendrait pas une seconde devant les tribunaux : en matière de biodiversité, du vent n'a jamais rien compensé !

Nuisibles : ceux qui confisquent la nature pour en faire leurs terrains de jeux (bruyants, polluants, destructeurs)

Quand, équipé comme un cosmonaute, chevauchant un quad ultra-pétaradant, vous foncez aveuglément à 50 km/h sur un sentier piéton bordant la Loire, vous n'en avez rien à f... du paysage grandiose, des magnifiques oiseaux sauvages... et même des enfants qui débutent en vélo sur l'étroit chemin : interdit ou pas, votre seul souci est purement égoïste : "prendre votre pied" avec votre joujou d'enfant débile, vous prendre pour un surhomme avec un gros truc entre les jambes...

Motos, mini-motos, quads, 4x4, hors-bords ou skidoos en excès de vitesse, chasseurs de "gibier d'eau", fêtards bruyants et dégueulasses, visiteurs irrespectueux de la propreté des lieux : rien n'est épargné à la nature. Paramoteurs et hélicoptères ont fait des progrès, mais pourrissent le calme du Val...



association **MARDIEVAL**

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr
Blog naturaliste Loire & biodiversité : <http://www.loire-et-biodiversite.com/>
Balbuzards pêcheurs en direct : <http://www.balbuCam.fr/>

Membre de la fédération

